

# DOCUMENT FINAL

PROVINCE DE QUÉBEC,  
Ville de Sainte-Marie,  
Le 27 avril 2009.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le vingt-septième jour du mois d'avril de l'an deux mille neuf, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à 20 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Harold Guay,

Étaient présents les conseillers : Christian Laroche,  
Rosaire Simoneau,  
Patrice Cossette,  
Paulin Nappert,  
Yves Chassé,

Était absente la conseillère : Mélanie Boissonneault,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de  
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

**VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2009-04-199**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

**En conséquence,**

**Il est résolu unanimement :**

**QUE** le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de  
l'auditoire

Une (1) personne assiste à la séance. Aucune question n'est posée.

**2009-04-200**

**ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE / MODIFICATION ET AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT EXISTANT (640 ROUTE CAMERON) POUR Y AMÉNAGER UN POSTE DE POLICE**

**ATTENDU QUE** le Service de l'ingénierie, suite à un appel d'offres public, a procédé à l'ouverture de soumissions, en date du 21 avril 2009, pour les services professionnels d'ingénierie pour la modification et l'agrandissement d'un bâtiment existant (640 route Cameron) pour y aménager un poste de police;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues, soit celle de *SNC-Lavalin*, *Dessau inc.* et celle de *Roche Itée*;

**ATTENDU QUE** les membres du comité de sélection ont étudié et analysé les soumissions en utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels, et ce, conformément à la loi;

**ATTENDU QUE** suite à l'analyse des soumissions, le comité recommande d'accorder la soumission à *SNC-Lavalin*, soit le soumissionnaire qualifié ayant obtenu le plus haut pointage;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,  
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

**QU'**après vérification des soumissions, la Ville de Sainte-Marie accorde à *SNC-Lavalin* le contrat de services professionnels d'ingénierie pour la modification et l'agrandissement d'un bâtiment existant (640 route Cameron) pour y aménager un poste de police.

**QUE** les honoraires professionnels, établis à un montant forfaitaire de 49 800 \$, taxes en sus, soient financés à même le surplus non affecté de la municipalité.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 98.*

Adopté à l'unanimité.

2009-04-201

**ACCEPTATION DES SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE 2009 / LOT B - RÉFECTION DU PAVAGE EXISTANT DE DIVERSES RUES ET RANGS (REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2009-04-169)**

**ATTENDU QUE** le Service de l'ingénierie a, suite à un appel d'offres public et par voie électronique, procédé à l'ouverture de soumissions en date du 7 avril 2009 pour des travaux de pavage 2009, et plus précisément la réfection du pavage existant de diverses rues et rangs (lot B);

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaire	Coût des travaux
Pavages St-Laurent, Division de Sintra inc..	244 604,00 \$
P.E. Pageau inc.	248 527,00 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	291 203,55 \$

Ces montants excluent toutefois les taxes provinciale et fédérale.

**ATTENDU QUE** suite à l'analyse des soumissions, le Service de l'ingénierie recommande d'accorder la soumission au plus bas soumissionnaire conforme soit «*Pavages St-Laurent, Division de Sintra inc.*»;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,  
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

**QU'**après vérification, la Ville de Sainte-Marie accorde, pour l'année 2009, la soumission pour les travaux de réfection du pavage existant de diverses rues et rangs (lot B) à «*Pavages St-Laurent, Division de Sintra inc.*» selon les budgets disponibles; la Ville de Sainte-Marie ayant établi un tonnage approximatif pour les travaux de réfection du pavage existant de diverses rues et rangs lors de la préparation du devis d'appel d'offres.

**QU'**advenant une variation du prix du bitume, les prix unitaires soumis au bordereau de soumission soient ajustés conformément à la clause d'indexation prévue au document d'appel d'offres.

**QUE** les sommes maximales allouées pour les projets de pavage prévus au programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2009 se répartissent comme suit :

- Une somme totale de 118 214,00 \$, taxes en sus, sera financée à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement détaillée comme suit :

- Boulevard des Peupliers (entre la route Cameron et la rue des Cèdres)	20 284,00 \$, taxes en sus
- Secteur rural	45 668,00 \$, taxes en sus
- Rue du Boisé	12 558,00 \$, taxes en sus
- Rue des Cèdres (entre la route Cameron et l'avenue des Chênes)	20 284,00 \$, taxes en sus
- Avenue Loubier (côté est du boulevard Vachon Sud)	11 900,00 \$, taxes en sus
- Route Chassé (secteur Est)	7 520,00 \$, taxes en sus

S'il advient que le montant d'une de ces affectations est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Service des travaux publics est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer une autre de ces affectations qui s'avérerait insuffisante.

Cette somme pourra toutefois être révisée si des revenus additionnels sont disponibles à même la taxe sur les activités générales d'investissement; le trésorier sera alors autorisé à faire les modifications budgétaires nécessaires à cet effet.

- Une somme de 126 390,00 \$, taxes en sus, sera financée à même le règlement d'emprunt numéro 1448-2009 pour les travaux de pavage de l'avenue Proulx, du boulevard Taschereau Sud, de l'avenue de la Falaise, de l'avenue Jordan et de l'avenue Saint-Patrice (intersection Saint-Antoine).

**QUE** le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection du pavage existant (lot B) avec «*Pavages St-Laurent, Division de Sintra inc.*».

**QUE** la présente résolution remplace celle portant le numéro 2009-04-169 adoptée lors de la séance régulière du 14 avril 2009.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 71.*

Adopté à l'unanimité.

2009-04-202

**AUTORISATION ET FINANCEMENT DE TRAVAUX DE VOIRIE NÉCESSAIRES À LA RÉFECTION DU PAVAGE EXISTANT POUR LES PROJETS PRÉVUS AU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'ANNÉE 2009**

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2009-04-201 adoptée lors de la séance spéciale du 27 avril 2009, accordé la soumission pour les travaux de réfection du pavage existant de diverses rues;

**ATTENDU QUE** pour pouvoir réaliser certains de ces travaux de réfection de pavage, des travaux de voirie doivent être effectués au préalable ;

**En conséquence:**

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,  
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie autorise le Service des travaux publics à réaliser les travaux de réfection de voirie nécessaires et préalables à la réfection du pavage existant pour les projets prévus au programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2009. Les sommes maximales allouées pour ces travaux seront réparties et financées comme suit :

- À même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement
  - Boulevard des Peupliers (entre la route Cameron et la rue des Cèdres) 20 501,00 \$, taxes en sus
  - Secteur rural 23 857,00 \$, taxes en sus
  - Rue du Boisé 12 472,00 \$, taxes en sus
  - Rue des Cèdres (entre la route Cameron et l'avenue des Chênes) 20 506,00 \$, taxes en sus
  - Avenue Loubier (côté est du boulevard Vachon) 12 200,00 \$, taxes en sus
  - Route Chassé (secteur Est) 6 385,00 \$, taxes en sus

S'il advient que le montant d'une de ces affectations est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Service des travaux publics est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer une autre de ces affectations qui s'avérerait insuffisante. Si nécessaire, il est également autorisé à affecter une partie de ces montants aux dépenses de pavage (certificat de crédits du trésorier numéro 71) et ce, dans la mesure où le budget maximal disponible soit respecté.

- À même le règlement d'emprunt numéro 1448-2009
  - Boulevard Taschereau Sud (entre les numéros civiques 536 et 559) 22 961,00 \$, taxes en sus
  - Avenue de la Falaise 41 302,00 \$, taxes en sus
  - Avenue Proulx (côté Est du boulevard Vachon) 17 200,00 \$, taxes en sus
  - Avenue Jordan 39 267,00 \$, taxes en sus
  - Avenue Saint-Patrice (intersection Saint-Antoine) 41 965,00 \$, taxes en sus

*Certificat de crédits du trésorier numéro 99.*

Adopté à l'unanimité.

2009-04-203

**RÉSOLUTION ACCEPTANT LES PROJETS RETENUS EN VERTU DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA REVITALISATION DES BÂTIMENTS À CARACTÈRE PATRIMONIAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET CONSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI (RÈGLEMENTS NUMÉROS 1334-2005 ET 1409-2007)**

**ATTENDU QUE** le comité du patrimoine bâti, composé de madame Line Gagnon et de messieurs Daniel Carrier, Michel Binet et Jules Martineau, a procédé à l'analyse des projets déposés au programme de soutien à la revitalisation des bâtiments à caractère patrimonial dans le cadre du programme Rénovation Québec, volet conservation du patrimoine bâti;

**ATTENDU QUE** leur analyse fut basée sur les principaux critères suivants :

- *Analyse de l'ensemble architectural du bâtiment*
- *Intérêt du propriétaire et cohérence de sa démarche*
- *Valeur patrimoniale ajoutée et conservation du bâtiment*
- *Priorité accordée aux travaux de restauration et de sauvegarde par rapport aux travaux d'entretien*
- *Possibilité pour le propriétaire d'avoir accès à d'autres sources d'aide à la rénovation*

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit se prononcer pour qu'un projet soit accepté ou refusé officiellement;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,  
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

**QU'**en ce qui a trait au programme de soutien à la revitalisation des bâtiments à caractère patrimonial dans le cadre du programme Rénovation Québec, volet conservation du patrimoine bâti, la Ville de Sainte-Marie accepte les projets, tel que recommandés par les membres du comité du patrimoine bâti dans leur rapport daté du 20 avril 2009, soit:

<b>NOM DU PROPRIÉTAIRE / ADRESSE DE L'IMMEUBLE</b>	<b>MONTANT DE L'AIDE ADMISSIBLE VILLE (taxes applicables en sus)</b>	<b>MONTANT DE L'AIDE ADMISSIBLE SHQ (taxes applicables en sus)</b>
Société historique de Nouvelle-Beauce inc. (Maison Dupuis) 640 rue Notre-Dame Sud	842,00 \$	842,00 \$
Cynthia Grondin & Joël Bourgoin 2260 route du Président-Kennedy Sud	1 375,00 \$	1 375,00 \$
Madeleine Leclerc 261 route Carter	2 500,00 \$	2 500,00 \$
Jean Hébert (chapelle Hébert) 940 rang Saint-Gabriel Sud	1 150,00 \$	1 150,00 \$
Jean Hébert 940 rang Saint-Gabriel Sud	744,00 \$	744,00 \$
Patrice Gagnon & Chantale Giguère 24 rue Saint-Antoine	1 250,00 \$	1 250,00 \$
Micheline Châtigny 1790 rang Saint-Étienne Sud	2 500,00 \$	2 500,00 \$
Marc-André Grenier 346 rang Saint-Étienne Sud	725,00 \$	725,00 \$
Jean-François Corriveau & Manon Turmel 2350 rang Saint-Gabriel Sud	1 785,00 \$	1 785,00 \$
Léonard Giguère 950 rang Saint-Étienne Sud	2 500,00 \$	2 500,00 \$
Ferme Val-Chaudière inc. 1590 route du Président-Kennedy Sud	1 568,00 \$	1 568,00 \$
<b>MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>16 939,00 \$</b>	<b>16 939,00 \$</b>

**QUE** l'aide maximale admissible payable par la Ville, soit 16 939,00 \$, taxes applicables en sus, soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

**QUE** l'aide maximale admissible payable par la Société d'Habitation du Québec, soit 16 939,00 \$, taxes applicables en sus, soit financée à même les activités financières de l'année en cours et remboursée à long terme par la Société d'Habitation du Québec.

**QUE** le versement de ces subventions soit toutefois conditionnel au respect des conditions énoncées dans la correspondance informant le propriétaire de son admissibilité au programme ainsi que des conditions et modalités du programme de soutien édictées aux règlements numéros 1334-2005 et 1409-2007, entre autres :

- l'obtention des permis et certificats requis auprès du Service d'urbanisme;
- la conformité avec les règlements d'urbanisme de la Ville;

**QUE** par conséquent, la Ville refuse les deux (2) autres projets présentés dans le cadre dudit programme. Une réponse sera adressée aux propriétaires par le Service des loisirs, culture et vie communautaire pour les informer.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 100.  
Modification budgétaire numéro 9005.*

Adopté à l'unanimité.

2009-04-204

**SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE VISANT À SOUTENIR LA REVITALISATION DES BÂTIMENTS À CARACTÈRE PATRIMONIAL EN ZONE INONDABLE DANS LE CADRE DU FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS POUR L'ANNÉE 2009**

**ATTENDU QUE** pour l'année 2009, une entente de partenariat est intervenue avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine visant à soutenir la revitalisation des bâtiments à caractère patrimonial en zone inondable dans le cadre du Fonds du Patrimoine culturel québécois;

**ATTENDU QUE** par le biais de cette entente de partenariat, la Ville de Sainte-Marie et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec se sont engagés à déboursier les sommes respectives de 22 444,00 \$, taxes applicables en sus, et 22 000,00 \$, taxes applicables en sus, et ce, pour des projets de restauration de bâtiments à caractère patrimonial en zone inondable;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,  
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et la greffière à signer le protocole d'entente de partenariat avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec dans le cadre du Fonds du Patrimoine culturel québécois visant le soutien à la revitalisation des bâtiments à caractère patrimonial en zone inondable pour l'année 2009.

**QUE** ce protocole d'entente stipule que la participation financière de la Ville s'établisse à 22 444,00 \$, taxes applicables en sus.

**QUE** cet engagement financier de la Ville soit toutefois conditionnel à ce que le ministère de la Culture et des Communications s'engage pour l'exercice 2009-2010 à verser la somme de 22 000,00 \$.

**QUE** la Ville de Sainte-Marie informe le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec qu'elle est disposée à conclure subséquemment à la signature du présent protocole, une entente visant le soutien à la revitalisation des bâtiments à caractère patrimonial et ce, dans le cadre du Fonds du Patrimoine culturel québécois pour les trois (3) prochaines années.

Certificat de crédits du trésorier numéro 67 et 101.  
Modification budgétaire numéro 9007.

Adopté à l'unanimité.

2009-04-205

**RÉSOLUTION ACCEPTANT LES PROJETS RETENUS EN VERTU DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA REVITALISATION DES BÂTIMENTS À CARACTÈRE PATRIMONIAL SITUÉS EN ZONE INONDABLE (RÈGLEMENT NUMÉRO 1408-2007)**

**ATTENDU QUE** le comité du patrimoine bâti, composé de madame Line Gagnon et de messieurs Daniel Carrier, Michel Binet et Jules Martineau, a procédé à l'analyse des projets déposés au programme de soutien à la revitalisation des bâtiments à caractère patrimonial en zone inondable;

**ATTENDU QUE** leur analyse fut basée sur les principaux critères suivants :

- *Analyse de l'ensemble architectural du bâtiment*
- *Intérêt du propriétaire et cohérence de sa démarche*
- *Valeur patrimoniale ajoutée et conservation du bâtiment*
- *Priorité accordée aux travaux de restauration et de sauvegarde par rapport aux travaux d'entretien*
- *Possibilité pour le propriétaire d'avoir accès à d'autres sources d'aide à la rénovation*

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit se prononcer pour qu'un projet soit accepté ou refusé officiellement;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,  
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

**QU'**en ce qui a trait au programme de soutien à la revitalisation des bâtiments à caractère patrimonial pour les bâtiments situés en zone inondable, la Ville de Sainte-Marie accepte les projets, tels que recommandés par les membres du comité du patrimoine bâti dans leur rapport daté du 20 avril 2009, soit:

<b>NOM DU PROPRIÉTAIRE /ADRESSE DE L'IMMEUBLE</b>	<b>MONTANT DE L'AIDE ADMISSIBLE VILLE (taxes applicables en sus)</b>	<b>MONTANT DE L'AIDE ADMISSIBLE MCCCCFQ (taxes applicables en sus)</b>
Hélène Bégin 547 rue Notre-Dame Sud	2 123,00 \$	0,00 \$
Jasmin Belle-Isle 730 rue Notre-Dame Nord	2 500,00 \$	4 000,00 \$
Henriette Vachon 294 rue Notre-Dame Sud	2 500,00 \$	2 500,00 \$
Béatrice Vachon 283 avenue Saint-Louis	4 621,00 \$	0,00 \$
Benoît Gagnon 61 rue Notre-Dame Nord	701,00 \$	700,00 \$
Œuvre & Fabrique Sainte-Marie (chapelle Sainte-Anne) 750 rue Notre-Dame Nord	750,00 \$	0,00 \$
Hermel Lacroix & Réjeanne Labonté 394 rue Notre-Dame Sud	1 249,00 \$	0,00 \$
Réjean Grondin 321 rue Notre-Dame Nord	2 500,00 \$	2 500,00 \$
Corporation de mise en valeur de la Résidence Vachon 383 avenue de la Coopérative	5 000,00 \$	11 650,00 \$
Maison historique Pierre-Lacroix inc. 552 rue Notre-Dame Nord	500,00 \$	650,00 \$
<b>MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>22 444,00 \$</b>	<b>22 000,00 \$</b>

**QUE** l'aide maximale admissible payable par la Ville, soit 22 444,00 \$, taxes applicables en sus, soit financée comme suit :

- *Un montant de 13 701,00 \$, taxes applicables en sus, à même le certificat de crédits du trésorier numéro 67 de l'année 2009;*
- *Un montant de 8 743,00 \$, taxes applicables en sus, à même les activités financières de l'année en cours.*

**QUE** cette aide est toutefois conditionnelle à la signature d'un protocole d'entente avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec dans le cadre du Fonds du patrimoine culturel québécois.

**QUE** le versement de ces subventions soit également conditionnel au respect des conditions énoncées dans la correspondance informant le propriétaire de son admissibilité au programme ainsi que des conditions et modalités du programme de soutien édicté au règlement numéro 1408-2007, entre autres :

- l'obtention des permis et certificats requis auprès du Service d'urbanisme;
- la conformité avec les règlements d'urbanisme de la Ville et du PIIA (règlement numéro 1386-2007), s'il y a lieu;

Certificat de crédits du trésorier numéro 67 et 101.

Adopté à l'unanimité.

2009-04-206

**SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE, EMBAUCHE DE PERSONNEL – PROGRAMME PRINTEMPS 2009 (LISTE RÉVISÉE)**

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2009-04-152 adoptée lors de la séance régulière du 14 avril 2009, procédé à l'embauche du personnel pour le programme Printemps 2009;

**ATTENDU QUE**, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour modifier la liste des engagements et du tarif horaire des personnes qui travaillent temporairement au Service des loisirs, culture et vie communautaire;

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie désire rectifier, par la présente, la liste de ces personnes par résolution;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,  
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie modifie sa résolution numéro 2009-04-152 adoptée lors de la séance régulière du 14 avril 2009, concernant l'embauche du personnel pour le programme Printemps 2009.

**QUE** par conséquent, la Ville de Sainte-Marie embauche pour le programme Printemps 2009 les personnes suivantes :

<b>ACTIVITÉS SPORTIVES</b>		
<b>Nom de l'employé</b>	<b>Fonction</b>	<b>Tarif horaire</b>
Laverdière, Marc	Animateur – soccer intérieur	22,00 \$
<b>BALLE-MOLLE EXTÉRIEURE LIBRE</b>		
<b>Nom de l'employé</b>	<b>Fonction</b>	<b>Tarif horaire</b>
Lambert, Charles	Marqueur – balle-molle	Salaire minimum
	Arbitre – balle-molle	Salaire minimum
<b>SOCCER EXTÉRIEUR LIBRE</b>		
<b>Nom de l'employé</b>	<b>Fonction</b>	<b>Tarif horaire</b>
Faucher, Vincent	Assistant-moniteur – soccer extérieur	Salaire minimum
	Arbitre – soccer extérieur	Salaire minimum
	Moniteur – soccer extérieur	9,50 \$
Giguère, Lorraine	Assistant-moniteur – soccer extérieur	Salaire minimum
Poulin, Mario	Moniteur – soccer extérieur	9,50 \$
Vachon, Frédéric	Assistant-moniteur – soccer extérieur	Salaire minimum
	Arbitre – soccer extérieur	Salaire minimum

**SURVEILLANCE PARC, TERRAIN DE BALLE-MOLLE ET TERRAIN DE TENNIS**

Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Audet, Mathieu	Préposé surveillance balle-molle	Salaire minimum
	Préposé surveillance parc	Salaire minimum
	Préposé surveillance tennis	Salaire minimum
Boutin, Michaël	Préposé surveillance balle-molle	Salaire minimum
	Préposé surveillance parc	Salaire minimum
	Préposé surveillance tennis	Salaire minimum
Drouin, Samuel	Préposé surveillance balle-molle	Salaire minimum
	Préposé surveillance parc	Salaire minimum
	Préposé surveillance tennis	Salaire minimum
Hébert, Alex	Préposé surveillance balle-molle	Salaire minimum
	Préposé surveillance parc	Salaire minimum
	Préposé surveillance tennis	Salaire minimum
Laflamme, William	Préposé surveillance balle-molle	Salaire minimum
	Préposé surveillance parc	Salaire minimum
	Préposé surveillance tennis	Salaire minimum
Perreault, Dave	Préposé surveillance balle-molle	Salaire minimum
	Préposé surveillance parc	Salaire minimum
	Préposé surveillance tennis	Salaire minimum
Toussaint, David	Préposé surveillance balle-molle	Salaire minimum
	Préposé surveillance parc	Salaire minimum
	Préposé surveillance tennis	Salaire minimum

**QUE** pour le programme Printemps 2009, la Ville de Sainte-Marie modifie le tarif horaire et/ou les fonctions des personnes suivantes :

**ACTIVITÉS SPORTIVES**

Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Lagrange, Kathy	Responsable - badminton	Salaire minimum
Laverdière, Marc	Animateur – soccer intérieur	22,00 \$

**BALLE-MOLLE EXTÉRIEURE LIBRE**

Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Boutin, Kevin	Arbitre – balle-molle	9,25 \$
	Moniteur – balle-molle	10,50 \$
Turgeon, Frédéric	Arbitre – balle-molle	9,25 \$
	Marqueur – balle-molle	Salaire minimum
Turgeon, Myriam	Marqueur – balle-molle	Salaire minimum
	Arbitre – balle-molle	Salaire minimum
	Moniteur – balle-molle	10,00 \$
Vallée, Hugo	Arbitre – balle-molle	9,25 \$
	Moniteur – balle-molle	9,50 \$

**SOCCER EXTÉRIEUR LIBRE**

Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Boulangier, Marie-Anne	Monitrice – soccer extérieur	11,00 \$
	Arbitre – soccer extérieur	9,25 \$
Camiré, Marie-Lise	Monitrice – soccer extérieur	11,00 \$
	Arbitre – soccer extérieur	9,25 \$
Lajeunesse, Stéphane	Moniteur – soccer extérieur	10,00 \$
	Arbitre – soccer extérieur	9,25 \$
Nadeau, Olivier	Moniteur – soccer extérieur	9,50 \$
	Arbitre – soccer extérieur	10,50 \$
Turmel, Étienne	Arbitre – soccer extérieur	9,25 \$

**ACTIVITÉS AQUATIQUES**

Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Audet, Sarah	Préposée à l'accueil (avant le 1 <sup>er</sup> mai 2009)	9,50 \$
	Préposée à l'accueil (à partir du 1 <sup>er</sup> mai 2009)	10,00 \$
Giguère, Maria-Camila	Surveillance	10,95 \$
	Préposée à l'accueil (avant le 1 <sup>er</sup> mai 2009)	9,00 \$
	Préposée à l'accueil (à partir du 1 <sup>er</sup> mai 2009)	9,50 \$
Racine-Roux, Zoé	Enseignement	12,78 \$
	Surveillance	12,75 \$
	Préposée à l'accueil (avant le 1 <sup>er</sup> mai 2009)	9,00 \$
	Préposée à l'accueil (à partir du 1 <sup>er</sup> mai 2009)	9,50 \$
Turmel, Josée-Anne	Enseignement	12,78 \$
	Surveillance	10,95 \$
	Préposée à l'accueil (avant le 1 <sup>er</sup> mai 2009)	9,25 \$
	Préposée à l'accueil (à partir du 1 <sup>er</sup> mai 2009)	9,75 \$

**QUE** les considérations financières pour l'embauche du personnel du *Programme Printemps 2009* ont été plus amplement détaillées à la résolution numéro 2009-04-152 adoptée lors de la séance régulière du 14 avril 2009.

**QU'**outre les conditions salariales énumérées précédemment, les autres avantages de ces employés soient ceux prévus à la *Loi sur les normes du travail*.

**QUE** pour le programme Printemps 2009, la Ville de Sainte-Marie mette un terme au lien d'emploi avec la personne suivante :

**BALLE-MOLLE EXTÉRIEURE LIBRE**

**Nom de l'employé**  
Hébert, Véronique

**Fonction**  
Arbitre – balle-molle  
Moniteur – balle-molle

**SOCCER EXTÉRIEUR LIBRE**

**Nom de l'employé**  
Grondin, Jean-Francis  
Pageau, Robert

**Fonction**  
Moniteur – soccer extérieur  
Moniteur – soccer extérieur  
Arbitre – soccer extérieur

*Certificat de crédits du trésorier numéro 59.*

Adopté à l'unanimité.

Questions de  
l'auditoire

Une (1) personne assiste à la séance et pose une question.

Levée de  
l'assemblée

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 h 05.**

\_\_\_\_\_  
Chantale Faucher, OMA  
Greffière adjointe.

\_\_\_\_\_  
Harold Guay,  
Maire.



